



Procès-Verbal Conseil de Ligue

Réunion du vendredi 23 novembre 2018 à 19h00 Rue du Bois Joli à Cournon d'Auvergne

Président : BARBET Bernard

Présents : ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DEPIT Gregory, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MORNAND André, PARENT Pascal, PINEL Michel, POITEVIN Guy, PRAT Roger, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge.

Assistent : COQUET Méline, DEFAY Richard, PEGON Sylvie, ROCHES David, SEUX Roland, VIDRY Francis (représentant DELOLME Thierry).

Excusé(e)s : DELOLME Thierry, DRESCOT Dominique, HARIZA Abtisse, JUILLARD Stéphane, MUFFAT-JOLY Michel, RAYMOND Jacques, SAEZ Gérard.

Ordre du jour

1/ Informations du Président (B. Barbet)

- Pourvoir le poste de Président Délégué et compléter le Bureau + élection d'un membre au Conseil de Ligue.
- Modification date du Festival Foot U13 Pitch 2019, les 1^{er} et 2 juin 2019 au lieu des 7, 8, 9 juin 2019.
- Modification date Journée Nationale des Débutants, les 25 et 26 mai 2019 au lieu du 15 juin 2019.
- Désignation de Membres du Conseil de Ligue sur les actions « Foot Cœur » ?

2 Approbations des procès-verbaux (B. Barbet)

- PV du Conseil de Ligue du 31/08/2018 à Lyon.
- PV des Bureaux Plénières des 10/09/2018, 1/10/2018, 5/11/2018.
- PV du Collège des Présidents du 10/11/2018.

3/ Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 15 décembre 2018 (B. Barbet)

- Etude des modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.
- Etude des vœux.
- Arrêté des comptes 2017/2018.

4/ Assemblée Fédérale du 8 décembre 2018 à Paris (B. Barbet)

5/ Informations Tola Vologe (B. Barbet, L. Jury, J-M. Salza, R. Defay)

6/ Dossiers Juridiques (M. Coquet, B. Barbet)

7/ Questions diverses

- **B. Barbet :**
 - Point sur le nombre de clubs non prélevés dont la Ligue prélève 10 euros à chaque non-paiement par avis de prélèvement (B. Barbet).
 - Traitement de certains changements de clubs spécifiques (B. Barbet).
- **N. Constancias :**
 - Opération « Ma première licence de dirigeante » saison 2019-2020.
- **P. Michallet :**
 - Communication de l'éventuel fonctionnement des formations de dirigeants gérées par l'I.R.2.F.
- **P. Longere :**
 - Validation de la date des finales de la LAuRAFoot pour lancer l'appel à candidatures.
- **R. Blachier :**
 - Candidature Maître Michel PAMART à CRCC secteur Auvergne.

Le Président présente les excuses de Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Abtisssem HARIZA, Stéphane JUILLARD, Michel MUFFAT-JOLY, Jacques RAYMOND et Gérard SAEZ et souhaite la bienvenue à Francis VIDRY qui représente Thierry DELOLME mais n'a pas le droit de vote.

1/ Informations du Président (B. Barbet)

- **Les effectifs :**

EFFECTIFS au 21/11/2018

LAuRAFoot

	2017-2018	2017-2018	2018-2019	Ecart	Ecart	
	Fin de saison	Date à Date	Date à Date	Date à Date	Date à Date	
Nouvelles	66 387	57 381	62 670	5 289	109,22%	9,22%
Renouvel.	167 492	164 542	162 000	-2 542	98,46%	-1,54%
Chgt Club	25 025	22 571	23 014	443	101,96%	1,96%
	258 904	244 494	247 684	3 190	101,30%	1,30%
			-11 220	95,67%		

Districts

Districts	2017-2018 Fin saison	2017-2018 Date à Date	2018-2019 Date à Date	Ecart Date à Date	Pourcentage Date à Date	
Ain		18 796	19 272	476	102,53%	2,53%
Allier		13 270	13 188	82	99,38%	-0,62%
Cantal		6 230	6 323	93	101,49%	1,49%
Isère		30 573	30 601	28	100,09%	0,09%
Drôme Ardèche		27 457	27 500	43	100,16%	0,16%
Loire		30 161	30 035	- 126	99,58%	-0,42%
Haute Loire		10 073	10 291	218	102,16%	2,16%
Puy de Dome		19 383	19 838	455	102,35%	2,35%
Lyon et Rhône		50 951	51 924	973	101,91%	1,91%
Savoie		10 564	10 998	434	104,11%	4,11%
Hte Savoie P Gex		26 338	26 972	634	102,41%	2,41%
Divers		698	742	44		
		244 494	247 684	3 190	101,30%	1,30%

Ligues

		Ecart avec AuRA		
PIFF	256 522	8 838		4,03%
AuRA	247 684	-		1,30%
Hts France	219 991	- 27 693		1,07%
Grand Est	203 127	- 44 557		-0,26%
Nlle Aquit	182 331	- 65 353		3,31%
Pays de Loire	164 374	- 83 310		2,49%
Occitanie	147 214	- 100 470		-5,19%
Bretagne	142 854	- 104 830		0,00%
Méditerranée	108 829	- 138 855		3,46%
Normandie	108 160	- 139 524		3,26%
BFC	93 020	- 154 664		1,36%
CVL	83 155	- 164 529		1,58%
Corse	8 888	- 238 796		-0,27%
	1 966 149			

EFFECTIFS au 21/11/2018

Par catégorie

L'AuRAFoot							
	2017-2018	S/T	2018-2019		Ecart	%	Ecart %
Fédérale/Sen	103		98		-5	95,15%	-4,85%
Libre / Senior	60577		58185		-2392	96,05%	-3,95%
Total Seniors		60680		58283	-2397	96,05%	-3,95%
Libre / U19 - U18	9889		9922		33	100,33%	0,33%
Libre / U17 - U16	13506		13049		-457	96,62%	-3,38%
Libre / U15 - U14	17820		17581		-239	98,66%	-1,34%
Libre / U13 - U12	21249		21519		270	101,27%	1,27%
Total Jeunes		62464		62071	-393	99,37%	-0,63%
Foot animation	57257	57257	62341	62341	5084	108,88%	8,88%
Libre / Senior F	5918		6034		116	101,96%	1,96%
U18-U17-U16 F	2439		2626		187	107,67%	7,67%
U15 F - U14 F	2057		2176		119	105,79%	5,79%
U13 F - U12 F	1805		2032		227	112,58%	12,58%
Foot animation F	3476		4083		607	117,46%	17,46%
Total Fém		15695		16951	1256	108,00%	8,00%
Foot Ent / Senior	1191	1197	1137	1144	-53	95,57%	-4,43%
FE U19-U18-U17	6		7		1	116,67%	16,67%
Futsal / Senior	1950		1908		-42	97,85%	-2,15%
Futsal / U19-U18	152		167		15	109,87%	9,87%
Futsal / U17-U16	113		81		-32	71,68%	-28,32%
Futsal / Divers	425		635		210	149,41%	49,41%

Total Futsal		2640		2791	151	105,72%	5,72%
Foot Loisir	7140	7140	6977	6977	-163	97,72%	-2,28%
Dirigeant	25049		24606		-443	98,23%	-1,77%
Dirigeante	4068		4158		90	102,21%	2,21%
Total Dirigeants		29117		28764	-353	98,79%	-1,21%
Arbitres	2722	2722	2432	2432	-290	89,35%	-10,65%
Tech / Régionale	710		789		79	111,13%	11,13%
Tech / Nationale	166		157		-9	94,58%	-5,42%
Educ Fédéral	2368		2320		-48	97,97%	-2,03%
Animateur	189		230		41	121,69%	21,69%
Total Educateurs		3433		3496	63	101,84%	1,84%
Ss Contrat / Pro	243		239		-4	98,35%	-1,65%
Total Contrats		243		239	-4	98,35%	-1,65%
Ayant Droit	1906	1906	2195	2195	289	115,16%	15,16%
	244 494	244 494	247 684	247 684	3190	101,30%	1,30%

Contrairement à ce que l'on était en droit d'espérer, le titre de champion du monde de l'Equipe de France n'a pas tout à fait eu le succès escompté même si nous devrions finir la saison aux environs de 3,5 – 4% d'augmentation.

Constat général :

Augmentation générale de 3.190 licences soit +1,30%.

Football toujours attractif avec 5.289 nouvelles licences soit + 9,22%.

Par contre au niveau de la fidélisation, les gens qui viennent au football n'y trouvent pas toujours ce qu'ils sont venus y chercher : moins 2.542 renouvellements soit – 1.54%.

Par District :

9 districts sur 11 sont en augmentation.

Les Ligues :

10 ligues sur 13 en augmentation. La LAuRAFoot est 8^{ème}.

Par catégorie :

- Les plus grosses chutes :
 - Arbitres : -10,65%.
 - Foot entreprise : -4,43%.

- Seniors masculins : -3,95%.
- U17 : -3,38%.
- Foot loisir : -2,28%.
- Futsal seniors : -2,15%.
- Les plus grosses progressions :
 - Ayants-droit : +15,16%. Certainement nécessaire de faire des contrôles.
 - Foot Animation : +8,88%.
 - Féminines : +8% dont de grosses augmentations dans les catégories jeunes.
 - Futsal (Total) : +5,72%. Certainement à pondérer car des questions sur l'augmentation du Futsal divers.
 - Dirigeantes : +2,21%.

Il y a certainement à avoir non seulement des questions à se poser mais des solutions à trouver au niveau de l'animation et du développement des pratiques.

- **Pourvoir le poste de Président Délégué et compléter le Bureau Plénier + élection d'un membre au Conseil de Ligue.**

Suite au décès de Jean-Claude MILVAQUE, le poste de Président Délégué est à pourvoir.

En souvenir de Jean-Claude MILVAQUE, l'auditorium de Cournon sera baptisé à son nom.

J'ai demandé à Lilian JURY d'occuper ce poste à compter de ce jour. Il a accepté.

Un poste est à pourvoir au sein du Bureau Plénier. Nous avons reçu la candidature de Nicole CONSTANCIAS.

Cette candidature est soumise au vote du Conseil de Ligue :

➔ Résultat : oui à l'unanimité.

Un poste est également à pourvoir au Conseil de Ligue. J'ai sollicité Roland LOUBEYRE qui a accepté d'être candidat. Son élection sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

- **Modification des dates du Festival Foot U13 Pitch 2019 : les 1er et 2 juin 2019** au lieu des 7, 8, 9 juin 2019 à Capbreton.
- **Modification des dates « Journée Nationale des Débutants » : les 25 et 26 mai 2019** au lieu du 15 juin 2019.
- **Groupe de Travail Coupe du Monde Féminine 2019 :**

Aide fédérale de 100 K€ sur 3 axes maximum.

Les 3 axes régionaux retenus :

- LAuRAFoot Tour : déplacement dans les 11 centres de gestion sur le même principe que le FFF Tour pour l'Euro 2016.
- « FESTICAF » Féminin : le 23 mars 2019 sur chacune des 3 académies.

- Opérations caritatives dans chaque District : liberté de choix est laissée à chaque district mais nécessité qu'il y ait une relation avec la Coupe du Monde Féminine 2019.
Validation des propositions des Districts dans le cadre des opérations caritatives.

Chaque axe retenu doit avoir une dépense d'au moins 30 K€.

Ces aides fédérales viennent en plus des actions traditionnelles subventionnées dans le cadre des contrats d'objectifs.

Tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine 2019 :

Membres du Conseil de Ligue qui seront présents :

- Bernard BARBET.
- Jacques VANTAL.
- André CHAMPEIL.
- Michel MUFFAT-JOLY.
- Pascal PARENT.
- Jacques RAYMOND.

Ont été invitées Nicole CONSTANCIAS et Abtisse HARIZA.

- **Coupe des Régions UEFA :**

1^{er} Tour : le 28 avril 2019, l'équipe de la LAuRAFoot se déplacera en Ligue du Grand Est.

2^{ème} tour : le 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte) : en cas de qualification de la LAuRAFoot, notre équipe rencontrera le vainqueur du match Centre Val de Loire / Bourgogne Franche Comté.

Le Président Barbet demande à l'ETR de proposer un staff en précisant qu'il serait bien qu'il soit différent du précédent. Il en est de même pour les dirigeants chargés de l'encadrement.

- **Magazine Tribunes :**

Parution d'un nouveau magazine qui sera à la fois diffusé numériquement et imprimé sur papier.

Le premier numéro paraîtra dans les prochains jours.

2/ Approbations des procès-verbaux (B. Barbet)

- **PV du Conseil de Ligue du 31/08/2018 à Lyon :**

Adopté à la majorité après le rectificatif demandé par M. Philippe AMADUBLE concernant le District du Puy-de-Dôme qui autorise la participation en Championnat Départemental Seniors Féminin de 3 joueuses U17 F surclassées et aucune U16 F surclassée.

M. Roger PRAT, Président du District du Cantal, évoque à nouveau la question des joueurs U17 évoluant dans les clubs de l'ENT. NORD LOZERE et S.C. LANGOGNE : sont-ils sélectionnables dans une sélection du CANTAL alors qu'ils sont licenciés en OCCITANIE ?

- **PV du Bureau Plénier du 10/09/2018 :**

Adopté à la majorité moins une voix.

M. PRAT revient sur la restriction actuellement en vigueur concernant la participation des U17 à des compétitions seniors organisées par le District.

- **PV du Bureau Plénier du 01/10/2018.**

Adopté à l'unanimité.

- **PV du Bureau Plénier du 05/11/2018.**

Adopté à l'unanimité.

M. Eric LUC donne toutes les explications requises à M. Raymond FOURNEL concernant le partenariat de la Mutuelle des Sportifs.

- **PV du Bureau Plénier du 20/11/2018.**

Adopté à l'unanimité.

- **PV du Collège des Présidents du 10/11/2018 à VENISSIEUX**

Adopté à l'unanimité et remerciements au VENISSIEUX F.C, club d'accueil.

3/ Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 15 décembre 2018 (B. Barbet)

- **Etude des modifications aux RG de la Ligue :**

AG Extraordinaire – Modifications des Statuts de la LAuRAFoot (sous réserve d'approbation par l'Assemblée Fédérale du 08/12/2018) :

- Article 12.1.1 : Composition de l'Assemblée Générale.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 12.2.2 : Nombre de voix.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 13.3 : Mode de scrutin.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 13.5 : Révocation du Conseil de Ligue.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 13.7 : Fonctionnement Conseil de Ligue

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 14.4 : Fonctionnement Bureau Plénier.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 19 : Modification des statuts de la Ligue.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

AG Ordinaire – Modifications des RG de la Ligue :

- Article 1.1 : règle de calcul des distances et frais kilométriques.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 2.2 : Délibérations Commissions Régionales.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 24.7 : Départage mini-championnat Montées.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 34.1 : Terrains.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football – Article 1 :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Championnats Régionaux Féminins – Article 4 – Obligations des clubs :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Championnats Régionaux Futsal – Article 3.2 – Obligations :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité, avec deux ajouts :

- Intégration du même principe qu'à l'article 47 alinéa 5 du Statut de l'Arbitrage (cas du club en infraction qui se remet en règle).
- Préciser que les sanctions sont cumulables avec celles du Statut de l'Arbitrage.

- Coupe de France – Article 8.3 :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité, en supprimant la deuxième phrase.

- Coupe de France – Article 10 :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Coupe de France Féminine :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Procédure et sanctions CRR – Article 6 :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

Vœux des Clubs :

- AIN SUD FOOT :

Avis du CL : favorable à l'unanimité

- AS MONTCHAT :

Avis du CL : Favorable à l'unanimité mais formulation à revoir.

- AS MISERIEUX TREVoux :

Paragraphe 1 : le Conseil de Ligue considère que la suggestion formulée par l'AS Misérieux Trévoux n'est pas un vœu et qu'elle sera traitée en question diverse.

Paragraphe 2 : Vœu remonté suite à l'Assemblée Générale du District de l'Ain. Le Conseil de Ligue émet un avis défavorable à l'unanimité.

- OLYMPIQUE LYONNAIS

Vœu concernant l'engagement d'une équipe Seniors 3 en Championnat de Ligue.

Celui-ci ne sera pas présenté à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018.

Le Conseil de Ligue proposera au club d'engager une équipe dans le futur Championnat Régional U20.

- **Arrêté des comptes 2017-2018 :**

Notre résultat se décompose ainsi :

- Résultat courant :	116.615 €
- Plus résultat exceptionnel :	282.519 €
- Moins les impôts :	-9.032 €
- Résultat définitif :	390.102 €

CHARGES : 11 167 077 €

Notre réalisation « Charges » est supérieure à notre prévisionnel de + 166 707 €.

Peu de chose à dire sur cet écart qui ne représente que +1,5% du total de nos charges. Nous verrons dans l'explication des écarts, les plus et les moins sur nos familles qui nous amènent à ce faible écart.

PRODUITS : 11 557 179 €

Notre réalisation « Produits » est supérieure à notre prévisionnel de + 556 809 €.

Nous pouvons considérer qu'après quelques points négatifs que nous verrons dans l'explication des écarts sur les produits, ce dépassement est dû pour cette saison à 2 facteurs principaux :

- Subventions :	+ 331 419 €.
- Produits sur Exercice Antérieur :	+ 524 765 €.

Nous verrons plus en détail dans l'explication des écarts, les plus et les moins sur nos familles qui nous amènent à cet écart.

Attention, ne nous méprenons pas pour l'avenir, nous aurons une période pendant laquelle nous serons fragiles financièrement. Nous devons notre résultat positif à un retour de provisions et le fait que nous avons intégré Tola Vologe 6 mois plus tard que prévu, donc la vigilance doit être présente à tous les niveaux. Nous pouvons aussi y rajouter les frais de déplacement liés à la fusion moins important car pour beaucoup de réunions, nous avons plus utilisé que prévu la Visioconférence.

Nous prenons une nouvelle dimension. Nous sommes au début de notre chemin et à n'en pas douter, celui-ci sera parfois difficile pour atteindre notre but.

Je pense que maintenant, commence une période délicate pour nos finances compte tenu que nos coûts de fonctionnement vont progresser. Nous devons être très vigilants et durant cette période de mise en place, savoir nous installer dans une rigueur accrue. Nous allons devoir à tous les niveaux, redoubler de vigilance sur les budgets, avec la volonté de toujours serrer nos dépenses en maintenant le niveau de notre travail vers l'excellence.

Rappelons-nous simplement :

- Ne pas brûler les étapes.
- Tirer le bateau tous ensemble dans le même sens.
- Savoir réduire momentanément notre voileure lorsque financièrement nous avons des risques et ainsi rebondir plus loin.
- Ne jamais quitter l'excellence de nos actions même si parfois le budget est un peu trop juste.
- Savoir rester au service de nos clubs, car sans eux rien ne sera possible.

C'est avec cet esprit que la réussite sera au rendez-vous pour ancrer solidement notre Ligue sur son nouveau socle.

Le site, afin de sceller notre réussite, devra nous créer des ressources pour notre budget :

- Location de salles pour séminaires.
- Location de notre salle de réunion avec sa capacité de 450 places assises dès qu'elle sera opérationnelle.
- Location de nos terrains.
- Recherche de partenaires.

Ce travail a déjà commencé, mais nous devons l'amplifier dès que possible. Il faudra que nous recherchions des revenus à travers ces possibilités. Nous devons aller à la recherche de clients potentiels en communiquant rapidement à l'extérieur par des supports publicitaires adaptés. Le bouche à oreille ne suffira pas, soyons certains que notre réussite en dépendra.

Avant de passer à l'explication de nos écarts sur nos charges et nos produits, il me reste à souhaiter que la 2^{ème} étoile de notre équipe de France nous apporte un plus sur le nombre de nos licenciés, ce qui confortera nos produits et serait une bonne chose pour nos budgets à venir.

4/ Assemblée Fédérale du 8 décembre 2018 à Paris (B. Barbet)

Modifications Statuts et Règlements de la FFF :

- Article 9 des Statuts: détermination du nombre de voix à l'Assemblée Fédérale :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 11 des Statuts, article 4 du Règlement intérieur et article 5 des RG : répartition des compétences Assemblée Fédérale / Comité Exécutif :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 16 des Statuts : vacance au Comité Exécutif et conditions d'éligibilité :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 17 et 37 des Statuts + article 7 des RG : réunions par voie électronique :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Articles 12.2, 13.3, 13.7 et 14.4 des Statuts-types des Liges et des Districts :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 12.1.1 des Statuts-types des Liges et des Districts : détermination des délégués et des suppléants pour la délégation de district à l'AG de la Ligue :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 12.5.5, 13.7 et 14.4 des Statuts-types des Liges et des Districts : publication des PV :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 13.3 des Statuts-types des Liges et des Districts : vacance au Comité de Direction et renouvellement intégral :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 13.5 des Statuts-types des Liges et des Districts : révocation du Comité de Direction :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité mais besoin de précisions.
- Article 16 des Statuts-types des Liges et des Districts : Commission de surveillance des opérations électorales :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 19 des Statuts-types des Liges et des Districts : modification des statuts :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 22 des RG : rattachement d'un club à un district :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 2, 27bis et 136 des RG + chapitre 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football : influence d'une tierce partie sur un club – Droit d'exploitation :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 106 des RG : joueur venant de l'étranger :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 122 des RG : participation au sein d'une association non-membre de la FIFA :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Article 171 des RG : cas permettant de donner match perdu par pénalité :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 187 et 207 des RG : évocation - fraude :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 2.1 du Règlement Disciplinaire : les agissements répréhensibles :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 3.3.3 du Règlement Disciplinaire : les mesures conservatoires :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.
- Articles 12 du Statut du Football diversifié :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football – Plan fédéral de formation continue :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Règlement des compétitions nationales – date du 15 juillet :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

- Article 3 du Règlement du Championnat de National 3 :
Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

Arrêté comptable 2017-2018 :

Produits : 236,5 M €.

Charges : 235,7 M € (Foot amateur 79,5 M € 34% - Foot Elite 32% - Personnel 17% - Fct 12%).

Résultat net 0,8 M €.

Avis du CL : Favorable à l'unanimité.

5/ Informations Tola Vologe (B. Barbet – L. Jury – J-M. Salza – R. Defay)

- **Terrain Synthétique :**

Réception des travaux ce jour à 10h30.

Le produit fini comporte :

- Un terrain grande surface avec 2 terrains réduits.
- Des couloirs en dehors du terrain et un tracé de piste de 200m (à l'intérieur du terrain).
- Une butte.
- Un terrain de tennis-ballon.

- **Deuxième phase :**

Un permis de construire modificatif a été déposé pour limiter les travaux à la Résidence Espoirs, au Pôle Médical et aux vestiaires du terrain n°1.

La salle de réception et la salle couverte Futsal/Foot 5 sont mis en attente.

- **Gestion :**

Possibilité de créer une Association de Gestion toujours à l'étude.

6/ Dossiers juridiques et/ou réglementaires (M Coquet, B. Barbet, R. Defay)

- **SAUVETEURS BRIVOIS :**

Le Président expose les problèmes rencontrés par le club et leur situation particulière avec un changement de trésorier et de certains dirigeants en début de saison.

Le club demande la clémence de la Ligue par l'annulation de la décision de la Commission Régionale des Règlements du 17 septembre 2018 ayant infligé un point de pénalité ferme à son équipe pour non-paiement dans les délais de la péréquation relative aux frais d'arbitrage.

Or, il ressort des éléments du dossier que le club était bien représenté à l'Assemblée Générale de juin lorsque le texte a été voté et que son nouveau Président était présent à la réunion des clubs de début de saison au cours de laquelle les nouvelles dispositions ont été rappelées. Autrement dit, le club avait bien les informations nécessaires pour éviter ce point de pénalité, sans compter les mails de relances du Pôle Financier.

De plus, dans la mesure où la procédure a été respectée par les services administratifs et la Commission Régionale des Règlements, le Conseil de Ligue n'est pas en mesure d'annuler cette décision. En effet, aucun cas de dérogation n'est prévu par les règlements et accepter cette demande reviendrait à créer une situation d'injustice vis-à-vis des autres clubs.

Pour tous ces motifs, le Conseil de Ligue ne peut donner une suite favorable à la demande du club de SAUVETEURS BRIVOIS.

- **Jugement du Tribunal Administratif de Lyon - dossier AS Châteauneuf :**

Le Président informe les membres du Conseil de Ligue du Jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon le 20 novembre 2018 concernant le dossier AS CHATEAUNEUF, ayant prononcé l'annulation de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 12 janvier 2016.

Il a été demandé conseil auprès de la FFF sur la marche à suivre.

7/ Questions et points divers

- **B. Barbet : point sur le nombre de clubs non-prélevés dont la Ligue prélève 10 euros à chaque non-paiement par avis de prélèvement.**

Lecture du courrier du Président de l'U.S. LA SAUVETAT AUTHEZAT qui interpelle le Président de la LAuRAFoot sur les frais de traitement de 10 euros prélevés à chaque paiement par chèque alors qu'il estime que le choix du mode de paiement est libre et qu'aucune différence ne devrait être faite.

Statistiques :

	2017 / 2018	2018 / 2019
Clubs réglant par Chèque ou autre	836	767
Clubs réglant par Prélèvement	955	969

Le Président propose de passer à une somme annuelle de frais de traitement de 15 euros, en remplacement des 10 euros imputés à chaque paiement hors prélèvement.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition.

- **B. Barbet : traitement de certains changements de clubs spécifiques :**

Le Président donne lecture du courrier de M. Thierry Delolme, absent ce jour. Ce sujet a déjà été vu lors de la dernière réunion du Collège des Présidents et est à traiter.

- **P. Longère : afin de lancer l'appel à candidatures au niveau des clubs, demande de validation de la date des finales :**

La date proposée lors de l'élaboration du calendrier sportif était le lundi 10 juin 2019 mais ce jour n'est pas férié pour tout le monde.

Dimanche 9 juin : match CMF à Grenoble.

Samedi 8 juin : Assemblée fédérale.

➔ Le Conseil de Ligue fixe la date des finales des Coupes LAuRAFoot (Seniors et Féminines) au **samedi 8 juin 2019.**

- **P. Michallet : communication de l'éventuel fonctionnement des formations de dirigeants gérées par l'IR2F.**

Il rappelle que des informations ont été faites aux districts sur la formation des dirigeants. Tout est en place pour commencer. Il faut maintenant qu'il y ait la volonté dans la Ligue et dans les Districts pour dispenser les formations.

Il propose que 20% des bons de formation reviennent à la Ligue et les 80 autres % reviennent aux Districts pour les formations dispensées par les districts.

- **N. Constancias : opération « Ma première licence de dirigeante » saison 2019-2020 :**

La Commission Régionale de Féminisation souhaite lancer cette opération. Elle serait dans la continuité de la CMF 2019.

Principe simple : la première licence d'une dirigeante serait fournie gratuitement par la LAuRAFoot.

Le Conseil de Ligue se dit favorable à cette proposition et se prononcera, en fin de saison, sur son application la saison prochaine.

Par ailleurs, elle annonce que le groupe de travail Coupe du Monde Féminine 2019 se réunira le jeudi 10 janvier 2019.

- **R. Blachier : candidature CRCC :**

Suite au décès d'un membre de la CRCC – (secteur ex-Auvergne), M. Blachier propose la candidature de Maître Michel PAMART pour intégrer ladite Commission.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition.

- **B. Barbet : arbre de Noël :**

Nous envisageons d'organiser la traditionnelle soirée de l'arbre de Noël le jeudi 20 décembre ou le vendredi 21 décembre.

Les salariés, les membres du CL et leurs conjoints sont conviés.

Date à confirmer prochainement.

- **R. Seux : réforme des championnats jeunes :**

Il revient sur la mise en place d'un groupe de travail chargé du suivi des championnats de jeunes en 2019-2020. Il serait bien de faire un bilan / une simulation aujourd'hui.

Arsène Meyer évoque la nécessité et l'importance à donner à ce groupe de travail. On va droit vers un certain nombre de problèmes, certains anticipés et d'autres qui s'ajouteront. Il fera une proposition de composition pour ce Groupe de Travail très prochainement.

- **S. Zucchello : informations FAFA :**

Fait le compte-rendu des réunions de la Commission Régionale du FAFA :

FAFA « Equipement » (sécurisation) :

- 3 dossiers validés,
- 4 dossiers reportés.

FAFA « Equipement » (hors sécurisation) :

- 4 dossiers validés et présentés pour validation fédérale,
- 6 dossiers reportés.

FAFA « Transport » :

- 1 dossier.

FAFA « Emploi » :

- 7 dossiers transmis à la LFA.

- **Présentation du magazine de la LAuRAFoot : « Tribunes ».**

Celui-ci est validé par le Conseil de Ligue. Le premier numéro sortira demain.

- **COMEX** : démission de Pauline GAMERRE. Candidature de Marie BARSACQ (ancienne Directrice de la Ligue du Football Amateur).

- **Foot loisir / Événementiel (Didier Anselme) :**

La prise de licences « Foot Loisir » par un District ou une Ligue est-elle possible ? Demande en cours de traitement à la FFF. A ce jour, cela n'est pas possible en LAuRAFoot.

- **Observatoire des comportements :**

Un exemplaire est laissé à chaque membre. A défaut de retour dans le délai d'une semaine, celui-ci sera considéré comme validé.

La séance est levée à 22h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE